



## Procès-Verbal Commission Régionale des Délégations

### Réunion du lundi 28 avril 2025

Président : M. LONGERE Pierre

Présents : MM. BESSON Bernard, HERMEL Jean-Pierre.

#### **RESPONSABLE DES DESIGNATIONS**

##### **M. BESSON Bernard**

Téléphone : 06-32-82-99-16

Mail: Iraf.ooluneoosoleil@gmail.com

##### **M. BRAJON Daniel**

Téléphone : 06-82-57-19-33

Mail : brajond@orange.fr

#### **RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX**

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

**En cas de problème majeur (match arrêté, absence FMI, incidents graves), les Délégués doivent informer la personne désignée à la permanence sportive.**

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

**Heure d'arrivée** : 2h00 avant le match (N3 et Coupe de France jusqu'au 6<sup>ème</sup> tour) et 01h30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et mise en marche de celle-ci.

**Rapport d'absence FMI** : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

**Banc Délégué** : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

**Nom de l'Observateur d'Arbitre** : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

**Indisponibilités** : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

#### **BRASSARD EDUCATEUR :**

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF), la Commission Régionale Prévention, Médiation, Sécurité (CRPMS) décide que **chaque**

**Educateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.** Les délégués sont priés de le mentionner sur leur rapport.

## RAPPEL AUX CLUBS

---

Les demandes de délégués sur les rencontres de championnats régionaux doivent être transmises au service compétitions dans un délai de 15 jours avant la date de la rencontre.

## COUPES LAuRAFoot FEMININE ET MASCULINE

---

- ½ finales : Jeudi 08 Mai 2025 à 14 h 30. Finale : le 29 Mai 2025 (Ascension) à Yzeure (03).
- Permanence : Pierre LONGERE : 06 26 05 04 89.
- La transmission du résultat est placée sous la responsabilité du Délégué. Les résultats non transmis le **jeudi à 20 heures** (ou dysfonctionnement de la FMI) devront être communiqués à la permanence.
- Le port des maillots fournis par la Ligue est **OBLIGATOIRE** à compter des 16<sup>èmes</sup> de finale, port ou absence à préciser sur les rapports.

## IMPORTANT

---

Les délégués doivent communiquer leurs indisponibilités connues jusqu'à la fin de la saison, ceci en particulier pour les délégués participant à la Journée Nationale des Bénévoles.

## DESIGNATIONS COUPES REGIONALES

---

- **Finale FUTSAL** : le 25 mai 2025 à COUBLEVIE : M. DUTCKOWSKI.
- **Finale COUPE FEMININE** : le 29 mai 2025 à YZEURE : Mme LEROY MERIAUX (Accompagnateur : M. GODIGNON).
- **Finale COUPE MASCULINE** : le 29 Mai 2025 à YZEURE : M. GOULFERT.

**Arrivée 2 heures avant le coup d'envoi.**

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance.